



*Fiche de données de sécurité*  
**MIX PLAST® DILUANT BUMPER PLUS**














**1 IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / PREPARATION ET DE LA SOCIETE / ENTREPRISE**

- **Identification de la substance ou de la préparation**
- **Nom du produit :** MIX PLAST DILUANT POUR BUMPER PLUS
- **Code du produit :** 3672
- **Emploi de la substance / de la préparation :** DILUANT NITRO
- **Fournisseur :**
- MIX s.a.r.l
- 3, Rue des Tamaris
- 30620 Uchaud
- France
- Tél. : 04.66.71.14.47 Fax : 04.66.71.16.43
- **Centre Anti-poisons— Hôpital de Marseille - Tél. : 04.91.75.25.25**

**2 COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**

- **Caractéristiques chimiques**
- **Description:**

**Composants contribuant aux dangers:** Substances dangereuses contenues aux termes de la directive 67/548/CEE et classification relative 2001/59/CE XXVIII.

CAS: 108-88-3 EINECS:203-625-9	• Toluène	 Xn R20  F R11	25 - 50%	N.67/548/CEE : 601-021-00-3
CAS: 67-64-1 EINECS: 200-662-2	• Acétone diméthylcétone	 Xi R36 R46 R66/67  F R11	20-25 %	N.67/548/CEE: 606-001-00-8
CAS: 79-20-9 EINECS: 201-185-2	• Acétate de méthyle	 Xi R36 R66 R67  F R11	10-12.5 %	N.67/548/CEE: 607-021-00-X
CAS: 78-83-1 EINECS: 201-148-0	• Méthylpropane 1-ol ; isobutanol	 Xi R37/38 R41 R67  R10	10-12.5 %	N.67/548/CEE: 603-108-00-1
CAS : 111-76-2 EINECS : 203-905-0	• Butoxyéthanol	 Xn R20/21/22 R36/38	5-7 %	N.67/548/CEE: 603-014-00-0
CAS : 123-86-4 EINECS : 204-658-1	• Acétate de n-butyle	 R66 R67  R10	0.5-3 %	N.67/548/CEE: 607-025-00-1
CAS : 67-56-1 EINECS : 200-659-6	• Méthanol	 T R23/24/25 R39/23/24/25  F R11	0.5-3 %	N.67/548/CEE: 603-001-00-X



*Fiche de données de sécurité*  
**MIX PLAST® DILUANT BUMPER PLUS**

### 3. IDENTIFICATION DES DANGERS

Principaux dangers:



*Xn Nocif*



*F*

- **R20/21/22/23/24/25 R67** *Nocif par inhalation.*
- **R36 /37/38/39 R41** *Irritant pour les yeux, le système respiratoire et la peau . En cas de contact avec les yeux le produit provoque de graves lésions oculaires, comme l'opacification de la cornée ou la lésion de l'iris.*
- **F R10/11** *Le produit s'enflamme facilement en cas de contact avec une source d'ignition, même à des températures inférieures à 21°C.*

### 4. PREMIERS SECOURS

**En cas de contact avec la peau :**

Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Laver immédiatement avec beaucoup d'eau et éventuellement du savon les parties du corps ayant été en contact avec le produit.

**En cas de contact avec les yeux :**

Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau courante en gardant les paupières ouvertes, pendant au moins 10 mn. Protéger ensuite les yeux avec une gaze stérile ou un mouchoir propre secs. CONSULTER UN SPECIALISTE

**En cas d'ingestion :**

Ne faire vomir en aucun cas. CONSULTER IMMEDIATEMENT UN MEDECIN et lui montrer la fiche de sûreté. Administrer de l'huile de vaseline minérale médicinale, ne pas administrer du lait ou de graisses animales ou végétales en général.

**En cas d'inhalation :**

Aérer la pièce. Éloigner immédiatement le patient du lieu contaminé et le maintenir au repos dans un lieu bien aéré. APPELER UN MEDECIN.

### 5. MESURE DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

**Extincteurs recommandés:**

CO2 ou extincteurs à poudres, mousse, halon.

**Extincteurs interdits :**

Ne pas utiliser de l'eau en jets.

**Risques de combustion :**

Eviter de respirer les fumées. Utiliser des protections pour les voies respiratoires.

Refroidir avec de l'eau les boîtes exposées au feu.



## Fiche de données de sécurité MIX PLAST® DILUANT BUMPER PLUS

### 6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

#### **Précautions individuelles :**

Porter un masque, des gants et des vêtements de protection.

#### **Précautions au plan de l'environnement :**

Contenir les fuites avec de la terre ou du sable. Éliminer toutes les flammes libres et les sources possibles d'ignition. Ne pas fumer. Si le produit s'est déversé dans un cours d'eau, dans les égouts ou s'il a contaminé le sol ou la végétation, avertir les autorités compétentes.

#### **Méthode de nettoyage:**

Ramasser rapidement le produit en utilisant un masque et des vêtements de protection Si le produit est à l'état liquide, empêcher qu'il ne pénètre dans les égouts Ramasser le produit pour qu'il soit recyclé, si possible, ou éliminé. L'absorber éventuellement avec un matériau inerte. Après avoir collecté le produit, laver la zone et les matériaux contaminés.

### 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

#### **Précautions pour la manipulation :**

Éviter le contact et l'inhalation des vapeurs. Consulter également le paragraphe 8 suivant. Ne pas manger et ne pas boire pendant le travail. Ne pas fumer durant le travail.

#### **Indication pour les locaux :**

Frais et bien aérés.

#### **Conditions de stockage :**

Conserver à une distance éloignée de flammes libres, d'étincelles et de sources de chaleur.

Eviter l'exposition directe au soleil.

### 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

#### Équipements de protection:



#### **Précautions à prendre:**

Aérer complètement les locaux où le produit est stocké et/ou manipulé.

#### **Protection respiratoire:**

Utiliser une protection respiratoire adéquate, dans endroits resserrés ou peu ventilés employer un masque avec filtre à cartouche.

N'est pas nécessaire dans un endroit bien ventilé.

#### **Protection des mains:**

Utiliser des gants de protection.

#### **Protection des yeux:**

Lunettes de sécurité.

#### **Protection de la peau :**

Porter des vêtements qui protègent entièrement la peau.

Limite(s) d'exposition (ACGIH) :

Nom	TLV-TWA	TLV- STEL
Tolène	377 mg/m <sup>3</sup> , 100 ppm	565 mg/m <sup>3</sup> , 150 ppm
Acétone ; diméthylcétone	1780 mg/m <sup>3</sup> , 750 ppm	2380 mg/m <sup>3</sup> , 100 ppm
Acétate de Méthyle	606 mg/m <sup>3</sup> , 200 ppm	757 mg/m <sup>3</sup> , 250 ppm
2 - butoxyéthanol	120 skin mg/m <sup>3</sup> (1987)	
Acétate de n-butyle	713 mg/m <sup>3</sup> , 150 ppm	950 mg/m <sup>3</sup> , 200 ppm
Méthanol	262 mg/m <sup>3</sup> , 200 ppm	328 skin mg/m <sup>3</sup> (1976)



## Fiche de données de sécurité

### MIX PLAST® DILUANT BUMPER PLUS

#### 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

<b>Aspect et couleur :</b>	Liquide incolore transparent
<b>Odeur :</b>	de solvant
<b>pH :</b>	na
<b>Point d'ébullition :</b>	nd
<b>Point d'éclair(°C):</b>	< 21
<b>Inflammation solides/gaz :</b>	na
<b>Propriétés explosives :</b>	aucune— les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.
<b>Propriétés comburantes :</b>	aucune
<b>Pression de vapeur :</b>	nd
<b>Densité relative :</b>	0.84 ± 0.01
<b>Coef.de répartition(n-octanol/eau)</b>	nd
<b>Densités des vapeurs :</b>	nd
<b>Hydrosolubilité :</b>	partiellement soluble
<b>Liposolubilité :</b>	nd
<b>Légende :</b>	NA = non applicable—ND = Non disponible

#### 10. STABILITE ET REACTIVITE

**Stabilité:** Stable dans des conditions normales.

**Substances à éviter:** Éviter le contact avec des matières comburantes, d'agents d'oxydation forts : le produit pourrait s'enflammer.

**Dangers de décomposition :** Aucun.

#### 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Tenir compte de la concentration de chaque substance afin d'en évaluer les effets toxicologiques dérivants de l'exposition au produit.

Ci-dessous sont reportées les informations toxicologiques relatives aux principales substances présentes dans le produit.

<i>Toluène</i>	<p><b>EFFETS CHEZ L'HOMME - EXPOSITION NON PROFESSIONNELLE :</b></p> <p>Effet dû à une exposition aigüe :</p> <p>A 200 ppm : diminution légère, mais perceptible, de la coordination et du temps de réaction, fatigue, confusion, paresthésie de la peau ; cette fatigue se prolonge pendant plusieurs heures, accompagnée d'une légère insomnie.</p> <p>A 400 ppm : aggravation des symptômes et confusion mentale.</p>
<i>Acétone ; diméthylcétone</i>	<p><b>EFFETS CHEZ L'HOMME :</b></p> <p>L'acétone peut pénétrer dans l'organisme par absorption cutanée, par ingestion mais surtout par inhalation ; elle est éliminée par les poumons (40 à 70 %), dans l'urine (15 à 30%) et à travers la peau (10%). Des études menées avec C14 ont montré que l'acétone entre comme intermédiaire dans le métabolisme des lipides, et indirectement dans le cycle des glycérides. Des tests sur l'homme ont montré qu'il est impossible d'inhaler des concentrations de 22 mg/l (9300 ppm) pendant plus de 5 minutes, à cause de l'irritation de la gorge. On a relevé chez les personnes exposées à une dose de 500 ppm d'acétone une irritation des yeux, de la gorge et du nez.</p> <p>Des concentrations supérieures à 300 ppm provoquent une légère irritation des muqueuses. Des concentrations de 800 ppm (30 mn) provoquent des malaises.</p> <p>DL (orale)</p>

(Suite page 5)



*Fiche de données de sécurité*  
**MIX PLAST® DILUANT BUMPER PLUS**

*Acétate  
de  
méthyle*

**EFFETS CHEZ L'HOMME :**

Inhalation des vapeurs : TCLo 15 000 mg/mc

Des concentrations élevées peuvent provoquer des vertiges et des palpitations, des effets toxiques et des narcoses à 500 ppm pendant 60mn ; à 200 ppm apparaissent proportionnellement à la durée d'exposition au produit de légers signes de malaise, on relève une irritation persistante après une brève exposition à 10 000 ppm (30 mg/l) ; la dose irritante minimale est de 4 050 ppm (12 mg/l), toujours pour une brève exposition. De hautes concentrations peuvent provoquer une légère ou une grave intoxication par méthanol par ingestion, inhalation ou contact avec la peau.

*2-butox-  
yéthanol*

**EFFETS CHEZ L'HOMME :**

Dose orale mortelle probable : 50-500 mg/Kg provoque des maux de tête, somnolence, faiblesse, bégaiements, tremblements, obscurcissement de la vue, albuminurie et lésions de la moelle osseuses en cas d'expositions répétées et/ou prolongées.

*Acétate  
de n-butyle*

**EFFETS CHEZ L'HOMME :**

Inhalation : une dose de 3300 ppm (16 mg/l) pendant une brève exposition, peut provoquer de graves irritations des yeux et du nez.

Inhalation : une dose de 200 - 300 ppm (1 - 1,4 mg/l) pendant une brève exposition, provoque une irritation modérée des yeux et du nez. L'inhalation des vapeurs peut irriter l'appareil respiratoire.

Les vapeurs peuvent provoquer des maux de tête et des nausées. Le liquide peut irriter les yeux et provoquer des conjonctives, irriter la peau et entraîner l'apparition de dermatites, en cas d'ingestion, il provoque des phénomènes d'ébriété, d'hallucination et de sédation.

Symptômes de maladie à 500 ppm. Graves effets toxiques à 2000 ppm pendant 60 minutes.

TCLo : 200 ppm.

*Méthanol*

**EFFET CHEZ L'HOMME :**

L'intoxication par méthanol par ingestion produit trois types d'effets :

- Le premier à apparaître est l'effet narcotique, semblable à celui qu'on observe en cas d'intoxication par éthanol.
- Ensuite apparaît l'acidose métabolique due à l'accumulation de formiate qui est produit plus rapidement qu'il n'est éliminé.
- Le troisième type d'effet comprend des troubles de la vision et du système nerveux.

Chez l'homme, l'exposition (de durée et intensité variable) aux vapeurs de méthanol provoque une irritation de toutes les muqueuses, maux de tête, bourdonnements dans les oreilles, fatigue, insomnie, nystagmus, tremblements, vertiges, nausées, coliques, pupilles dilatées, diplopie, cécité, prurit de la peau, eczéma et dermatites.

## **12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES**

**Utiliser le produit rationnellement en évitant de le disperser dans la nature.**



*Fiche de données de sécurité*  
**MIX PLAST® DILUANT BUMPER PLUS**

### 13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Récupérer si possible. Envoyer à des usines de traitement autorisées ou à l'incinération dans des conditions contrôlées. Opérer en respectant les dispositions locales et nationales en vigueur.

### 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

**Routier (ADR) :** 3 II  
**Maritime (IMO/IMDG) :** 3.2 UN 1263  
**Aérien (ICAO/IATA) :** 3 UN 1263  
**Numéro ONU :** 1263

### 15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

1999/45/CE (classification étiquetage)

Symboles :	Xn	Nocif
	F	Facilement inflammable
R Phrases :	R11	Facilement inflammable
	R41	Risque de lésions oculaires graves
	R66	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçure de la peau
S Phrases :	R20	Nocif par inhalation
	S 16	Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles
	S2	Ne pas fumer
	S23	Conserver hors de la portée des enfants
	S36/37/39	Ne pas respirer les vapeurs / aérosols
	S26	Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux /visage
	S46	En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste
Notation :	PACK2	En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette
Contient :		L'emballage doit avoir une indication tactile de danger pour les aveugles
		Toluène

**Se référer aux normes suivantes lorsqu'elles sont applicables :**

Circulaires ministérielles 46 et 61 (Amines aromatiques).  
 Loi 136/83 (biodégradabilité des détergents).  
 D.P.R 175/88 (Directive Seveso), Annexe II°, III° et IV°.  
 D.P.R 250/89 (étiquetage détergents).



*Fiche de données de sécurité*  
**MIX PLAST® DILUANT BUMPER PLUS**

**16 AUTRES INFORMATIONS**

Text of R phrases referred to under heading 2 :

- R11 Facilement inflammable.
- R20 Nocif par inhalation.
- R36 Irritant pour les yeux.
- R66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
- R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
- R10 Inflammable.
- R37/38 Irritant pour les voies respiratoires et la peau.
- R41 Risque de lésions oculaires graves.
- R20/21/22 Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
- R36/38 Irritant pour les yeux et la peau.
- R23/24/25 Toxique par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
- R39/23/24/25 Toxique : danger d'effets irréversibles très graves par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.

Principales sources bibliographique :

- NIOSH—Registry of toxic effects of chemical substances (1983)
- I.N.R.S.—Fiche Toxicologique
- CESIO—Classification and labelling of anionic, nonionic surfactants (1990)

Les informations contenues se basent sur nos connaissances à la date reportée ci-dessus. Elles se réfèrent uniquement au produit indiqué et ne constituent pas de garantie d'une qualité particulière.

L'utilisateur doit s'assurer de la conformité et du caractère complet de ces informations par rapport à l'utilisation spécifique qu'il doit en faire.

Cette fiche annule et remplace toute édition précédente.